



Le

N° d'agrément : DDJS : 22S100

ATTESTATION

L'association " Courir à Ploumagoar " atteste que

demeurant,

.....

est licencié(e) au club pour la saison 2023/2024.

Le club atteste également avoir reçu la cotisation s'élevant à 45€
cette année.

LA PRÉSIDENTE